

272

DECRET n°D/2016/-----/PRG/SGG

Portant Attribution de la Nationalité Guinéenne

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La constitution ;
- VU La loi n°004/AN/83 du 16 Février 1983 portant code civil, notamment en ses articles 69, 70, 74 et suivants ;
- VU Le Décret n° D/2015/226/PRG/SGG du 26 Décembre 2015 portant nomination du Premier Ministre chef du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015 portant structure du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° D/2016/068/PRG du 30 Mars 2016 portant attributions et organisation du Ministère de la Justice ;
- VU La demande de l'intéressé ;

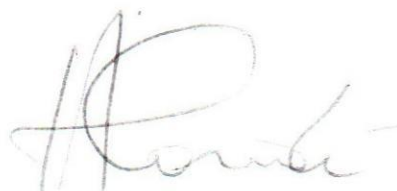
DECRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de la Nationalité Guinéenne est accordé à Monsieur **Hussein Amin Fadlallah TAHER** né le 20 Avril 1954 à Jouaya, République de Liban, d'Amin Fadlallah et de Raoufi Fadlallah TAHER.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

19 SEP. 2016

Conakry, le.....2016



Professeur Alpha CONDE